

**Assemblée générale**

Distr. générale  
28 mars 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-huitième session****Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005\*****Titre V****Coopération régionale pour le développement****Chapitre 23****Programme ordinaire de coopération technique****Table des matières**

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble .....	2
A. Services consultatifs sectoriels .....	6
B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux .....	15

---

\* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session (A/58/6/Rev.1)*.



---

## Chapitre 23

### Programme ordinaire de coopération technique

#### Vue d'ensemble

- 23.1 La décision d'imputer les activités d'assistance technique sur le budget ordinaire a été prise dans la résolution 58 (I) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1946, par laquelle l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à inscrire au budget de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 1947 les crédits nécessaires à l'exécution d'un programme d'assistance technique dans le domaine de la protection sociale. Au cours des années, les activités se sont développées sur le plan sectoriel et à l'échelle régionale. Les services consultatifs sectoriels ont été établis en vertu de la résolution 200 (III) de l'Assemblée, en date du 4 décembre 1948, et les services consultatifs régionaux en vertu de sa résolution 2803 (XXVI) du 14 décembre 1971.
- 23.2 Le programme ordinaire de coopération technique complète l'assistance que les pays en développement reçoivent au titre d'activités financées par des fonds d'autres provenances. Dans de nombreux pays, il continue de jouer un rôle important dans plusieurs domaines d'activités opérationnelles : le développement technologique, le développement social, la lutte contre la pauvreté et la mise en valeur des ressources humaines, la création d'infrastructures, le renforcement des capacités nationales en matière de recherche-développement, la régénération de l'environnement et le développement durable, le renforcement des capacités afin d'accroître la compétitivité eu égard à la mondialisation de l'économie, l'appui à la reconstruction nationale, le continuum secours d'urgence-développement, la réforme de l'administration publique, la gestion des opérations consécutives aux catastrophes, la lutte contre la drogue, les droits de l'homme et l'appui aux réformes institutionnelles.
- 23.3 Une part importante des activités entrant dans le cadre du programme ordinaire est axée sur les besoins des pays les moins avancés, conformément aux critères définis par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social. Des activités sont également axées sur les pays en transition qui ont besoin d'aide essentiellement dans les domaines suivants : coopération technique et conseils en vue de réformes systémiques, promotion du développement économique et mise en valeur des ressources humaines, protection de l'environnement et développement du secteur de l'énergie.
- 23.4 Dans le cadre des directives établies, chacune des activités de coopération technique au titre du programme ordinaire est définie en fonction de la nature des demandes émanant des gouvernements, des recommandations des organes délibérants et groupes d'experts intergouvernementaux et des programmes de travail approuvés. Conformément aux directives, les ressources financières sont affectées aux activités dont l'effet multiplicateur a été démontré et dont il y a tout lieu de penser qu'elles auront un impact sensible sur le processus de développement, qui sont en harmonie avec les besoins et les priorités en matière de développement propres à chaque pays et qui reflètent les politiques de développement mondiales formulées par les organes délibérants des Nations Unies.
- 23.5 Du fait que la portée et la teneur des activités relevant du programme ordinaire de coopération technique se fondent sur les demandes émanant des gouvernements, les propositions formulées à ce stade se bornent à indiquer les principaux domaines d'activité considérés et les unités administratives dont ils relèvent. Bien que le programme ne soit pas assujéti à examen et approbation en tant que chapitre distinct du plan à moyen terme, les domaines d'assistance financés par les ressources au titre du présent chapitre sont assujéti à ce type de programmation. En conséquence, pour les domaines où il est prévu de recourir aux ressources du programme

ordinaire de coopération technique, les stratégies à suivre pour la réalisation des objectifs du plan à moyen terme sont décrites dans le chapitre pertinent du plan.

- 23.6 Le présent programme, qui comprend des projets portant sur les droits de l'homme, l'environnement, le développement social, les établissements humains, la lutte contre la pauvreté, l'énergie, le développement économique, le commerce international et le financement du développement, la population, l'administration publique, les finances et le développement, la prévention du crime et la justice pénale, le contrôle international des drogues, les statistiques, les transports, l'atténuation des effets des catastrophes et l'aide humanitaire d'urgence, se subdivise en deux parties :
- a) Services consultatifs sectoriels : ces services sont fournis, selon le cas, par le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le secrétariat de la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Centre de prévention de la criminalité internationale et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID);
  - b) Services consultatifs régionaux et sous-régionaux : ces services sont fournis par les secrétariats de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).
- 23.7 Il y a trois principaux types d'activités de coopération technique dont le financement est imputé au présent chapitre, à savoir les services consultatifs à court terme, les projets opérationnels et la formation.

#### **Services consultatifs à court terme**

- 23.8 Comme suite aux demandes d'assistance présentées par les gouvernements, des services consultatifs à court terme leur sont fournis au titre du programme dans les cas où le problème considéré peut être résolu à brève échéance et n'est pas traité dans le cadre d'un projet dont le financement est déjà assuré. Il s'agit essentiellement de fournir aux gouvernements des conseils qui leur permettent de décider immédiatement des mesures à prendre ou, si les besoins sont plus vastes, de préparer le terrain de manière à y répondre en identifiant et en formulant des projets destinés à être soumis à des instances de financement potentielles.

#### **Projets opérationnels**

- 23.9 Les projets opérationnels peuvent être entrepris comme suite à des demandes expresses des gouvernements ou à des propositions formulées par les divers bureaux concernés au titre des activités de fond entrant dans le cadre de leur programme de travail approuvé. Il s'agira donc essentiellement de projets interrégionaux, conçus pour tester et concrétiser de nouvelles manières de répondre aux besoins en matière de développement ou pour suppléer à des lacunes quand les fonds provenant d'autres sources ne suffisent pas pour assurer le financement d'activités auxquelles les organes délibérants ont assigné un rang de priorité élevé. Différents types d'apports seront combinés de manière à satisfaire au mieux les besoins particuliers considérés et à intensifier l'effet multiplicateur du programme.

**Formation**

- 23.10 Les activités de formation sont fondées sur l'idée que les ressources humaines jouent un rôle dans le processus de développement, d'où la nécessité de disposer à l'échelon national d'un personnel ayant la formation et les qualifications voulues. Bien que ce soit aux services consultatifs à court terme et aux projets opérationnels que l'on ait fréquemment recours pour répondre aux besoins en matière de formation, on prévoit en l'occurrence d'affecter une partie des ressources du programme à l'organisation de séminaires et ateliers axés sur des domaines ayant un effet multiplicateur potentiel, à l'intention de fonctionnaires nationaux chargés de tâches ayant trait à l'élaboration, à la planification et à la gestion des politiques.
- 23.11 Les procédures applicables au programme ordinaire de coopération technique ont été définies par l'Assemblée générale dans sa résolution 2514 (XXIV) du 21 novembre 1969, par laquelle l'Assemblée a approuvé les propositions formulées dans la résolution 1434 (XLVII) du Conseil économique et social. En vertu de ces procédures, des rapports annuels sur l'exécution du programme sont présentés, selon qu'il convient, au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, tandis que le rapport sur l'exécution du budget est présenté à l'Assemblée générale.
- 23.12 Pour ce qui est de chaque secteur du programme ordinaire de coopération technique, les activités effectuées par les départements et bureaux responsables appuieront les objectifs énoncés dans les sous-programmes connexes du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005 (A/57/6/Rev.1). Toutefois, la nature des futures demandes d'assistance technique n'étant pas encore connue au moment de l'établissement du présent projet de budget-programme, les réalisations et indicateurs courants ci-après seront appliqués à chaque sous-programme et un format spécial de rapport sur l'exécution du programme sera mis au point pour le présent chapitre pour pouvoir rendre compte des activités de mise en oeuvre dans les rapports biennaux d'exécution du programme.

Tableau 23.1

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats**

*Objectif* : Contribuer au développement des pays en développement et des pays en transition et les aider à relever les défis communs en leur fournissant un appui au titre de la coopération technique dans les domaines de la coopération internationale et de la coopération régionale pour le développement, des droits de l'homme et des affaires humanitaires.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

a) Compréhension et connaissance accrues des normes/meilleures pratiques internationalement reconnues dans certains secteurs dans les pays en développement et les pays en transition.

a) Prestation dans des délais raisonnables d'une assistance technique de qualité aux pays en développement et aux pays en transition.

*Mesures des résultats :*

- i) Nombre de services consultatifs;
- ii) Nombre d'activités de formation et de participants formés;
- iii) Nombre de bourses d'études;
- iv) Nombre de projets sur le terrain.

b) Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement et les pays en transition pour formuler et appliquer des politiques de renforcement des capacités et d'innovations techniques, ayant un impact non négligeable sur le processus du développement, dans l'esprit des décisions émanant des conférences mondiales, de la Déclaration du Millénaire et/ou d'organes délibérants de l'ONU.

b) Impact de l'assistance technique : nombre de pays en développement et de pays en transition faisant état d'une amélioration des normes minimales dans les domaines visés.

*Mesures des résultats :*

- i) Avis sur l'utilité des missions consultatives, d'évaluation des besoins et de formulation des projets;
- ii) Avis sur l'utilité et la pertinence des thèmes des ateliers et des décisions sur le renforcement des capacités nationales;
- iii) Avis sur les connaissances acquises par les boursiers;
- iv) Avis sur l'utilité des projets sur le terrain pour ce qui est de renforcer les capacités nationales.

23.13 Les ressources nécessaires proposées pour le présent chapitre sont résumées dans le tableau 23.2 ci-après.

Tableau 23.2

**Ressources nécessaires, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Rubrique	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
A. Services consultatifs sectoriels	18 787,3	19 611,4	–	–	19 611,4	746,6	20 358,0
B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux	22 286,4	23 260,1	–	–	23 260,1	579,0	23 839,1
<b>Total</b>	<b>41 073,7</b>	<b>42 871,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>42 871,5</b>	<b>1 325,6</b>	<b>44 197,1</b>

23.14 Les ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2004-2005 sont inchangées par rapport à celles qui avaient été approuvées pour l'exercice biennal 2002-2003. Il est prévu que 2 232 mois de travail au titre de la prestation de services consultatifs régionaux et sous-régionaux seront nécessaires au cours de l'exercice 2004-2005, soit le même niveau que durant l'exercice 2002-2003.

## A. Services consultatifs sectoriels

Tableau 23.3

Ressources nécessaires, par programme<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

Sous-programme <sup>b</sup>	Exercice biennal 2004-2005 par bureau d'exécution									
	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Département des affaires économiques et sociales	CNUCED	Nations Unies-Habitat	CPIC	PNUCID	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Bureau de la coordination des affaires humanitaires	2004-2005 Dépenses prévues
Parité des sexes et promotion de la femme	277,8	530,8	553,1							553,1
Politiques sociales et développement social	3 066,5	2 934,3	3 093,7							3 093,7
Développement durable	3 171,0	2 935,6	3 093,3							3 093,3
Statistiques	1 807,2	1 992,1	2 020,5							2 020,5
Population	358,0	521,7	544,8							544,8
Administration publique, finances et développement	2 622,6	2 611,8	2 733,6							2 733,6
Mondialisation, interdépendance et développement	366,7	391,2		398,5						398,5
Investissement, entreprise et technologie	366,7	391,2		398,5						398,5
Commerce international	366,7	391,2		398,5						398,5
Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines	366,7	391,3		398,5						398,5
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	336,8	391,3		398,5						398,5
Coopération régionale et technique	922,3	974,5			1 025,0					1 025,0
Prévention du crime et justice pénale	886,9	949,3				981,6				981,6
Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues	345,0	374,6					387,3			387,3
Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors Siège dans le domaine des droits de l'homme	2 580,0	2 905,0						2 970,5		2 970,5

Sous-programme <sup>b</sup>	Exercice biennal 2004-2005 par bureau d'exécution									
	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Département des affaires économiques et sociales CNUCED	Nations Unies-Habitat	CPIC	PNUCID	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Bureau de la coordination des affaires humanitaires	2004-2005 Dépenses prévues	
Situations d'urgence complexes	664,9	658,9						688,2		688,2
Secours en cas de catastrophe	251,5	266,6						273,9		273,9
<b>Total</b>	<b>18 787,3</b>	<b>19 611,4</b>	<b>12 039,0</b>	<b>1 992,5</b>	<b>1 025,0</b>	<b>981,6</b>	<b>387,3</b>	<b>2 970,5</b>	<b>962,1</b>	<b>20 358,0</b>

*Abréviations* : Nations Unies-Habitat = Programme des Nations Unies pour les établissements humains; CPIC = Centre pour la prévention internationale du crime; PNUCID = Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

<sup>a</sup> La ventilation est susceptible d'être modifiée en fonction des demandes d'assistance reçues et n'est présentée qu'à titre indicatif.

<sup>b</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6 (A/57/6/Rev.1).*

23.15 Les ressources à prévoir au titre des services consultatifs sectoriels s'élèvent à 20 358 000 dollars et couvrent les secteurs ci-après : droits de l'homme, environnement, développement social, parité des sexes, établissements humains, commerce et développement, population, administration publique, finances et développement, prévention du crime et justice pénale, contrôle international des drogues, statistiques et assistance humanitaire d'urgence. On prévoit que les prestations des services consultatifs interrégionaux qui seront nécessaires au cours de l'exercice biennal 2004-2005 représenteront 792 mois de travail, soit le même niveau que durant l'exercice biennal 2002-2003. Les ressources à prévoir au titre des services consultatifs sectoriels représentent 46,1 % du montant total des ressources correspondant au chapitre 23.

### 1. Affaires économiques et sociales : 12 039 000 dollars

23.16 Les activités de ce secteur sont exécutées par le Département des affaires économiques et sociales à l'appui des objectifs du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

#### Produits

23.17 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2004-2005 sont les suivants :

- a) Sous-programme 1. Parité des sexes et promotion de la femme : 553 100 dollars :
  - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande, pour promouvoir le renforcement des capacités et des mécanismes nationaux visant à accroître la participation des femmes au développement; à intégrer une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes nationaux, en mettant l'accent sur leur intégration effective dans les mécanismes d'appui au développement, à faire mieux comprendre les droits des femmes et à promouvoir l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son Protocole facultatif;
  - ii) Formation de groupe : deux stages de formation seront organisés, à la demande des gouvernements, à l'intention des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à son Protocole facultatif, et

porteront sur l'obligation des États parties à la Convention de faire rapport; deux colloques juridiques de formation du personnel féminin national dans le domaine des droits de l'homme; un séminaire de suivi des recommandations faites à l'issue de l'examen et de l'évaluation de haut niveau de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing;

- b) Sous-programme 2. Politiques sociales et développement social : 3 093 700 dollars :
  - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour les aider à créer des capacités nationales ou à renforcer celles qui existent, en vue de promouvoir la mise en oeuvre des engagements pris et des politiques énoncées dans les plans et les programmes d'action des Nations Unies concernant l'intégration sociale, l'invalidité, le vieillissement et l'emploi; en particulier à renforcer les capacités de formulation et de mise en oeuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et de prestation de services sociaux; les questions relatives à la prévention et au règlement des conflits retiendront également l'attention;
  - ii) Formation de groupe : quatre ateliers interrégionaux et régionaux sur l'intégration sociale et le développement social, une attention particulière étant accordée à l'intégration sociale et à la prévention et au règlement des conflits;
- c) Sous-programme 3. Développement durable : 3 093 300 dollars :
  - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées, à la demande des gouvernements, dans les pays en développement, les petits États insulaires en développement et les pays en transition pour les aider à créer ou à renforcer les capacités dans des domaines tels que la formulation de stratégies nationales pour le développement durable, d'indicateurs de suivi des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des stratégies de développement durable, l'établissement de rapports et d'indicateurs, la promotion de partenariats en vue du développement durable, le renforcement des institutions et la fourniture d'un appui aux processus consultatifs qui favorisent le développement durable, ainsi que la gestion durable de l'eau douce et de l'énergie, en mettant l'accent sur le rendement énergétique, les sources d'énergies nouvelles et renouvelables, les technologies de pointe dans les domaines des combustibles fossiles, la mise en place d'infrastructures, les ressources minérales, etc.;
  - ii) Formation de groupe : 10 séminaires/stages de formation à l'intention des décideurs nationaux dans les pays en développement, les petits États insulaires en développement et les pays en transition, et en collaboration avec eux, en vue de renforcer les capacités nationales dans tous les domaines du développement durable, notamment les stratégies nationales faisant appel à des technologies non polluantes, la comptabilité relative à la gestion de l'environnement, la gestion intégrée des ressources en eau, l'exploitation de l'énergie aux fins du développement durable et l'impact social des activités d'extraction minière;
- d) Programme 4. Statistiques : 2 020 500 dollars :
  - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées à la demande des gouvernements en vue de fournir une aide spécialisée dans le domaine des statistiques économiques et du traitement des données statistiques; et pour les aider à renforcer leurs capacités nationales en matière de statistiques, afin de publier en temps utile des données fiables pour les plans nationaux de développement et les rapports internationaux sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et d'autres grandes conférences des Nations Unies;

- ii) Formation de groupe : huit ateliers sur les statistiques et les indicateurs de l'environnement (2); la comptabilité nationale; les recensements de la population et les enquêtes sur le logement; les statistiques concernant les personnes handicapées; les données d'état civil; et les statistiques sur le commerce international des marchandises;
  - iii) Bourses de perfectionnement : 70 bourses seront attribuées à des statisticiens de pays en développement et de pays en transition, pour les aider à améliorer leurs compétences professionnelles dans le domaine des statistiques et de la cartographie et mettre en place des réseaux régionaux et internationaux;
- e) Sous-programme 5. Population : 544 800 dollars :
- i) Services consultatifs : des missions seront effectuées à la demande des gouvernements, pour renforcer leurs capacités institutionnelles en matière d'analyse des niveaux et des tendances démographiques et de leur interdépendance avec le développement socioéconomique; et pour l'élaboration de politiques et programmes nationaux de mise en oeuvre des recommandations issues des grandes conférences des Nations Unies, en particulier le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale). Un appui sera fourni pour le renforcement des capacités nationales concernant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, aux fins de recherches et d'une formation en matière de population, pour promouvoir la coopération nationale et internationale et améliorer par là-même la qualité et l'impact des travaux analytiques dans le domaine de la population et du développement;
  - ii) Formation de groupe : deux stages de formation seront consacrés à l'analyse et à la recherche des données démographiques;
- f) Sous-programme 6. Administration publique, finances et développement : 2 733 600 dollars :
- i) Services consultatifs :
    - a. Des missions seront effectuées, à la demande des gouvernements pour : les aider à renforcer les capacités nationales dans le domaine de l'administration publique, en ce qui concerne notamment la réforme administrative et de la fonction publique; l'amélioration des résultats dans le secteur public; le professionnalisme et la déontologie dans la fonction publique; la mise au point d'innovations en matière de gestion; les stratégies et applications concernant l'utilisation de l'informatique dans l'administration; et les stratégies de formation des fonctionnaires; le renforcement des institutions publiques et des systèmes de gouvernance; la facilitation de la mise en place de systèmes de prestation de services publics; et l'amélioration de la mobilisation des ressources financières, ainsi que la gestion et la responsabilisation;
    - b. Des missions seront effectuées à la demande des gouvernements pour les aider à mettre en place et à renforcer les capacités nationales de formulation et de mise en oeuvre des politiques de développement et la gestion du processus de développement, notamment en fournissant un appui à la planification et aux politiques de développement intégré; par la conception et la mise en oeuvre de stratégies de développement intersectoriel; l'élaboration et la gestion de politiques, programmes et processus de gouvernance sociale, l'amélioration des investissements sociaux; le renforcement des capacités en matière d'analyse des politiques sociales, et la prise en compte des préoccupations sociales dans les

processus administratifs de planification, de budgétisation, de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation, et pour donner des conseils en matière de plaidoyer et de politique générale concernant le renforcement des liens entre le secteur public et le secteur privé en matière de responsabilité sociale des entreprises, etc.;

- ii) Formation de groupe :
  - a. 10 ateliers seront consacrés aux thèmes suivants : réforme de la gestion du secteur public; fonction publique : formation et systèmes; renforcement des institutions de gouvernance et de la participation civique; systèmes d'administration publique et d'information; comptabilité publique et obligation redditionnelle du gouvernement et promotion d'une déontologie dans l'administration publique;
  - b. 8 ateliers interrégionaux et régionaux sur la gouvernance et la gestion économiques et sociales, les stratégies de lutte contre la pauvreté et le rôle du gouvernement dans la promotion du développement économique.

## **2. Commerce et développement : 1 992 500 dollars**

- 23.18 Les activités prévues dans ce domaine seront exécutées par la CNUCED et correspondent aux objectifs du programme 9 (Commerce et développement) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

### **Produits**

- 23.19 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, il est prévu de fournir les produits suivants :
- a) Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement : 398 500 dollars :
    - i) Services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions afin de renforcer les capacités et de donner des conseils sur les questions financières, telles que le contrôle et la surveillance des flux de capitaux, la dette et les taux de change appropriés, les politiques monétaires et le développement des marchés financiers; de fournir des services consultatifs sur la gestion de la dette publique, extérieure et intérieure, et l'élaboration et l'application, notamment à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, eu égard en particulier aux contributions à la lutte contre la pauvreté; de promouvoir la coopération et l'intégration économiques sous-régionales, y compris les groupements financiers de pays en développement; et de former et de valoriser les ressources humaines dans ces domaines;
    - ii) Formation de groupe : trois ateliers sur les questions relatives à l'interdépendance mondiale, sur la mondialisation et sur la coopération sous-régionale en Afrique;
  - b) Sous-programme 2. Investissement, entreprise et technologie : 398 500 dollars :
    - i) Services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions chargées de fournir des conseils en matière de renforcement des capacités, en vue de resserrer les liens et de promouvoir la coopération entre les entreprises; d'aider les pays à élaborer des politiques leur permettant d'attirer et d'encourager l'investissement étranger; de favoriser l'instauration d'accords de partenariat; d'appuyer le développement des entreprises et d'encourager l'esprit d'entreprise, notamment en renforçant les associations de chefs d'entreprise dans les pays en développement; de développer les centres d'innovation technologique; d'appuyer les négociations bilatérales et multilatérales sur l'investissement; et de promouvoir les activités d'appui à la

- diplomatie de la science et de la technique et la mise en valeur des ressources humaines et les capacités locales en matière de formation dans ces domaines;
- ii) Formation de groupe : trois ateliers consacrés aux négociations bilatérales et multilatérales sur l'investissement, au développement des centres d'innovation technologique et aux activités de promotion de l'investissement;
- c) Sous-programme 3. Commerce international : 398 500 dollars :
- i) Services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions consultatives axées sur le renforcement des capacités, en vue d'assurer une meilleure compréhension des règles en matière de politique commerciale; d'appuyer les réformes; de tirer parti du système commercial international, notamment en contribuant au renforcement des capacités nécessaires dans les négociations commerciales multilatérales et en facilitant la préparation de telles négociations; de promouvoir l'équilibre entre environnement, commerce et développement; de gérer durablement les ressources naturelles et d'utiliser les instruments modernes pour gérer les risques liés au prix des produits de base; d'encourager l'adoption d'une politique en matière de concurrence; de diversifier et transformer les produits de base; de diffuser les données commerciales; de sensibiliser les groupements sous-régionaux aux droits et obligations découlant des nouveaux accords commerciaux; d'appuyer les pays adhérant à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de promouvoir la mise en valeur des ressources humaines dans ces domaines, notamment par le biais de programmes de formation structurés;
  - ii) Formation de groupe : quatre ateliers sur les questions suivantes : négociations commerciales multilatérales; relations entre commerce et environnement; politique relative à la concurrence; gestion durable des ressources naturelles; formation et mise en valeur des ressources humaines dans ces domaines;
- d) Sous-programme 4. Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines : 398 500 dollars :
- i) Services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions consultatives axées sur le renforcement des capacités, afin d'informatiser les procédures relatives aux échanges commerciaux et aux transports pour en accroître l'efficacité; de promouvoir le commerce électronique; d'encourager la réforme et l'informatisation des douanes; et de mettre en valeur les ressources humaines des pays en développement et des pays en transition et de renforcer leurs capacités institutionnelles, tout en améliorant les capacités locales et régionales en matière de formation dans ces domaines et dans des domaines connexes, notamment par le biais de programmes de formation structurés;
  - ii) Formation de groupe : deux ateliers sur l'amélioration de l'efficacité des transports et des échanges commerciaux et six stages de formation régionaux axés sur le renforcement des capacités dans les principaux domaines relatifs au commerce et au développement;
- e) Sous-programme 5. Pays en développement les moins avancés, pays sans littoral et petits États insulaires en développement : 398 500 dollars :
- i) Services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions chargées d'aider les pays les moins avancés à élaborer des programmes de pays intégrés visant à renforcer les capacités de production pour l'exportation; à appliquer le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce; à régler les problèmes qui se posent en matière de transport/transit dans les pays en développement sans littoral; à résoudre les

difficultés économiques propres aux petits États insulaires en développement; à mettre en valeur les ressources humaines et les capacités locales de formation dans ces domaines;

- ii) Formation de groupe : trois ateliers d'appui à la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et sur les problèmes qui se posent en matière de transport/transit dans les petits États insulaires en développement (2);

### **3. Établissements humains : 1 025 000 dollars**

- 23.20 Les activités prévues dans ce domaine seront exécutées par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et correspondent au programme 11 (Établissements humains) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

#### **Produits**

- 23.21 Au cours de l'exercice 2004-2005, il est prévu de fournir les produits suivants : sous-programme Coopération régionale et technique : 1 025 000 dollars : services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions chargées de fournir des conseils techniques sur les points suivants : lutte contre la pauvreté dans les villes; finances municipales; sécurité dans l'occupation des logements; gestion des affaires urbaines et reconstruction après les conflits; de faciliter la conception, l'élaboration et le lancement de programmes de coopération novateurs entre les partenaires du Programme pour l'habitat aux niveaux local, national et international; d'appuyer la mise en oeuvre des programmes et d'en assurer le suivi, grâce à une assistance technique spécialisée, ainsi que le contrôle, l'évaluation et l'ajustement des activités pilotes.

### **4. Prévention du crime et justice pénale : 981 600 dollars**

- 23.22 Les activités dans ce domaine seront exécutées par le Centre pour la prévention internationale du crime et correspondent au programme 12 (Prévention du crime et justice pénale) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

#### **Produits**

- 23.23 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, il est prévu de fournir les produits suivants :
- a) Services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions visant à conseiller et orienter les pays intéressés sur diverses questions ayant trait à la prévention du crime et à la justice pénale, notamment : la justice pénale, l'administration de la justice, la recherche et l'analyse, l'élaboration de politiques et de programmes, la mise en oeuvre des programmes, la création d'institutions et la formation du personnel; à fournir une assistance dans les domaines suivants : rédaction de textes législatifs sur la criminalité organisée, la traite de personnes et le trafic illicite de migrants, la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu, le terrorisme, les enlèvements et la cybercriminalité; à procéder à des études d'évaluation des besoins dans certains pays; à fournir des conseils techniques pour la mise au point d'initiatives et de projets novateurs; à collecter et analyser des données au niveau des pays pour élaboration des projets; et à fournir des conseils techniques pour la mise en oeuvre de projets sur le terrain;
  - b) Formation de groupe : 10 ateliers visant à renforcer, en particulier, les capacités nationales et la coopération internationale en ce qui concerne la lutte contre la criminalité transnationale

organisée, la traite de personnes, le trafic illicite de migrants, la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu, la corruption, le terrorisme et les nouvelles menaces d'actes criminels; quatre voyages d'étude et cours de formation de haut niveau ou manifestations relatives à l'élaboration de politiques et de stratégies de sensibilisation sur des thèmes ayant trait à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses Protocoles, à la corruption, aux délits informatiques et à d'autres nouvelles menaces d'actes criminels.

## **5. Contrôle international des drogues : 387 300 dollars**

- 23.24 Les activités dans ce domaine seront exécutées par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et correspondent au programme 13 (Contrôle international des drogues) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. L'assistance fournie au titre de ce programme complète celle dont bénéficient déjà les pays en développement grâce au Fonds du PNUCID.

### **Produits**

- 23.25 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, il est prévu de fournir les produits ci-après : sous-programme. Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic des drogues : 387 300 dollars : services consultatifs : envoi, sur la demande des gouvernements, de missions d'assistance sur les questions suivantes : actualisation des principales lois relatives à la drogue; évaluation et rédaction de textes législatifs; conseils et appui tout au long du processus législatif national; formation relative au système judiciaire dispensée aux responsables de la réglementation, aux procureurs, aux juges et aux autres personnes chargées d'appliquer les nouvelles lois; règlement des problèmes liés à des affaires précises afin d'améliorer la coopération internationale en matière d'extradition et d'entraide judiciaire et d'éliminer les obstacles identifiés; appui opérationnel direct sur site au parquet et à la magistrature du pays concerné en matière de poursuites judiciaires, de confiscation des avoirs et d'aide psychosociale; développement et maintien à la pointe de la technologie internationale des divers outils de travail du PNUCID pour l'assistance juridique, qui permettent de transmettre le maximum de connaissances aux États bénéficiaires de l'assistance, notamment grâce à des lois types et à des directives sur les meilleures pratiques en matière d'aide psychosociale.

## **6. Droits de l'homme : 2 970 500 dollars**

- 23.26 Les activités dans ce domaine seront exécutées par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et correspondent au programme 19 (Droits de l'homme) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

### **Produits**

- 23.27 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, il est prévu de fournir les produits ci-après : sous-programme. Services consultatifs : coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors siège dans le domaine des droits de l'homme : 2 970 500 dollars :
- a) Services consultatifs : envoi, sur la demande expresse des gouvernements, de missions chargées d'aider à renforcer les capacités et infrastructures nationales et régionales de promotion et protection des droits de l'homme, d'évaluer les besoins et de fournir des conseils en cas de nécessité d'action immédiate de la part des pouvoirs publics; et à élaborer

et mettre en oeuvre des projets internationaux, régionaux et nationaux de coopération technique;

- b) Formation de groupe : 10 ateliers régionaux sur la coopération régionale pour la promotion et la protection des droits de l'homme (dans la région Asie-Pacifique, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et dans les États membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe);
- c) Bourses : i) huit bourses ont été attribuées à des représentants des populations autochtones afin de leur permettre d'acquérir des connaissances et des compétences dans le domaine des droits de l'homme; ii) il est prévu d'accorder 60 bourses à des candidats, originaires de cinq régions, devant entreprendre des études et suivre une formation dans des domaines spécifiques des droits de l'homme, l'accent étant mis sur la formation à l'établissement de rapports à l'intention des organes des Nations Unies chargés de suivre l'application des traités relatifs aux droits de l'homme.

## 7. Aide humanitaire : 962 100 dollars

- 23.28 Les activités entrant dans le cadre de ce secteur seront exécutées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et correspondent au programme 20 (Aide humanitaire) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

### Produits

- 23.29 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2004-2005 sont les suivants :

- a) Sous-programme 1. Situations d'urgence complexes : 688 200 dollars :
  - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour coordonner la conception, l'amélioration et l'élaboration de plans au niveau des organismes compétents, en collaboration étroite avec les gouvernements concernés, afin de renforcer la capacité d'intervention collective du système des Nations Unies; et pour soutenir les efforts des gouvernements en les incitant à établir des plans d'urgence fondés sur l'évaluation de l'impact des catastrophes et des situations d'urgence, et à en mesurer l'efficacité;
  - ii) Formation de groupe : quatre stages de formation régionaux (1 en Afrique, 1 en Amérique latine et 2 en Asie), auxquels participeront les représentants de gouvernements et d'organismes des Nations Unies, seront consacrés à l'harmonisation des méthodes d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, ainsi qu'aux normes et procédures établies en la matière;
- b) Sous-programme 2. Secours en cas de catastrophe : 273 900 dollars :
  - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour les aider à prévoir les mesures à prendre durant la phase de transition entre les secours et le relèvement; à évaluer les plans d'urgence établis aux niveaux régional et national; et à déterminer les mesures propres à renforcer la capacité d'intervention en cas d'urgence;
  - ii) Formation de groupe : un séminaire sera organisé pour permettre l'organisation d'échanges Nord-Sud et Sud-Sud consistant à mettre en commun des données d'expérience et des enseignements tirés d'activités antérieures.

**B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux**

Tableau 23.4

**Ressources nécessaires, par programme<sup>a</sup>**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-programme<sup>b</sup></i>	<i>2000-2001 Dépenses effectives</i>	<i>2002-2003 Crédits ouverts</i>	<i>2004-2005 Dépenses prévues, par bureau</i>					<i>2004-2005 Dépenses prévues</i>
			<i>CEA</i>	<i>CESAP</i>	<i>CEE</i>	<i>CEPALC</i>	<i>CESAO</i>	
Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales	2 168,7	2 487,1	2 044,5					2 044,5
Promotion du développement durable	1 096,1	926,7	811,0					811,0
Utilisation de l'information aux fins du développement	1 356,6	1 111,4	1 646,9					1 646,9
Promotion du commerce et de l'intégration régionale	1 818,5	1 899,1	1 905,7					1 905,7
Promotion de la femme	900,6	924,7	965,6					965,6
Pauvreté et développement	1 129,8	632,4	1 332,8					1 332,8
Statistiques Asie et Pacifique	464,4	617,5	487,1					487,1
Commerce et investissements	789,3	1 234,4	486,8					486,8
Transport et tourisme	–	–	352,7					352,7
Environnement et développement durable	950,3	617,3	489,6					489,6
Information, communication et technologies spatiales	–	–	487,1					487,1
Développement social, y compris les problèmes sociaux émergents	459,4	1 249,5	838,0					838,0
Environnement	383,8	370,9	366,9					366,9
Transports	429,5	644,0	727,9					727,9
Statistique/Europe	240,3	364,8	362,5					362,5
Énergie durable	344,8	456,8	377,7					377,7
Développement du commerce	1 455,6	1 082,4	362,9					362,9
Restructuration industrielle et développement des entreprises	–	–	779,0					779,0
Insertion dans l'économie mondiale, intégration régionale et coopération	303,5	287,2	293,9					293,9
Politiques macroéconomiques et croissance	3 971,9	3 458,3	3 379,1					3 379,1
Environnement et établissements humains	9,6	281,4	287,4					287,4
Ressources naturelles et infrastructure	357,6	581,8	595,7					595,7
Statistique et projections économiques	–	–	305,5					305,5
Politiques intégrées en faveur de la gestion des ressources régionales et du développement durable	1 176,6	1 831,3	1 397,2					1 397,2
Politiques sociales intégrées	455,7	521,4	692,5					692,5
Analyse économique et prévisions en matière de développement régional	961,3	838,7	692,8					692,8

Sous-programme <sup>b</sup>	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	2004-2005 Dépenses prévues, par bureau					2004-2005 Dépenses prévues
			CEA	CESAP	CEE	CEPALC	CESAO	
Intégration régionale et adaptation à la mondialisation	1 062,5	841,0					677,6	677,6
Technologies de l'information et de la communication au service de l'intégration régionale		–	–				692,7	692,7
<b>Total</b>	<b>22 286,4</b>	<b>23 260,1</b>	<b>7 373,7</b>	<b>4 474,1</b>	<b>2 976,9</b>	<b>4 861,6</b>	<b>4 152,8</b>	<b>23,839,1</b>

*Abréviations* : CEA = Commission économique pour l'Afrique; CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CEE = Commission économique européenne; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAO = Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

<sup>a</sup> La ventilation est susceptible d'être modifiée en fonction des demandes d'assistance et n'est présentée qu'à titre indicatif.

<sup>b</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6 (A/57/6/Rev.1)*.

- 23.30 Le montant de 23 839 100 dollars inscrit au titre des services consultatifs régionaux et sous-régionaux représente 53,9 % du montant total des ressources prévues au présent chapitre. Conformément à la résolution 2803 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1971, des crédits sont prévus pour financer un système de services consultatifs régionaux et sous-régionaux visant à aider les pays en développement membres des commissions régionales à résoudre les problèmes auxquels ils peuvent se heurter dans les efforts qu'ils déploient pour assurer leur développement. Ces services consultatifs, qui sont fournis aux gouvernements à leur demande, sont dispensés dans le cadre de missions consultatives composées d'un seul conseiller ou d'équipes multidisciplinaires. Les ressources prévues à ce titre sont exprimées en nombre de mois de travail jugés nécessaires pour répondre aux besoins dans un secteur donné pendant l'exercice. Les conseillers régionaux sont engagés à titre temporaire et bénéficient de l'appui des divisions techniques et des services administratifs des commissions régionales.
- 23.31 Il est prévu que 1 440 mois de travail seront nécessaires pour la fourniture de services consultatifs régionaux au cours de l'exercice biennal 2004-2005, soit le même nombre que celui qui était nécessaire pendant l'exercice biennal 2002-2003.

## 1. Développement économique et social en Afrique : 7 373 700 dollars

- 23.32 Les activités dans cette région sont exécutées par la CEA et visent à assurer la réalisation des objectifs du programme 14 (Développement économique et social en Afrique) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

### Produits

- 23.33 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2004-2005 sont les suivants :
- a) Sous-programme 1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales : 2 044 500 dollars :
    - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande pour les conseiller sur les questions suivantes : identification,

conception et élaboration de politiques macroéconomiques et sectorielles concernant la lutte contre la pauvreté; techniques analytiques et empiriques d'analyse et d'évaluation de la pauvreté; évaluation d'une série de questions essentielles pour le succès des mesures visées dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté; identification des meilleures pratiques qui peuvent être reproduites dans le contenu et leur élaboration; organisation et fourniture d'un soutien technique aux groupes de réflexion sur les documents de stratégie dans les États membres; renforcement des capacités nationales dans les divers domaines du développement des statistiques, en particulier la comptabilité nationale, les statistiques des prix et les bases de données chronologiques axées sur d'importantes variables économiques et sociales, et organisation et gestion de systèmes statistiques et d'enquêtes sur les ménages; et formulation, élaboration et application de politiques et stratégies de développement liées aux questions de santé, y compris leur impact socioéconomique, une attention particulière étant accordée au VIH/sida et à d'autres maladies infectieuses;

- ii) Formation de groupe : trois ateliers sur l'évaluation du contenu des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et leur établissement; deux ateliers régionaux sur l'utilisation de techniques analytiques pour l'étude de la pauvreté; trois stages de formation sur le développement des statistiques, la comptabilité nationale et les indicateurs socioéconomiques; et deux séminaires sur la santé et sur l'intégration sociale et le développement humain;
- b) Sous-programme 2. Promotion du développement durable : 811 000 dollars :
  - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande, pour leur fournir un appui dans les domaines suivants : renforcement des capacités nationales, sous-régionales et régionales en matière de gestion des ressources en eau et du développement durable; formulation, élaboration et mise en oeuvre de stratégies nationales d'exploitation durable des ressources en eau; processus consultatif visant à promouvoir l'aménagement et la gestion des bassins fluviaux et renforcement des institutions connexes; renforcement du développement de l'irrigation par des actions de politique générale et la diffusion des meilleures pratiques;
  - ii) Formation de groupe : quatre ateliers sur le renforcement des capacités concernant la gestion intégrée des ressources en eau et le développement durable;
- c) Sous-programme 3. Utilisation de la formation aux fins du développement : 1 646 900 dollars :
  - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande, pour leur fournir un appui sur les questions suivantes : formulation et application de politiques sur divers aspects de l'information aux fins du développement; mise au point d'outils et création d'un cadre propice à la diffusion d'informations et de produits du savoir; harmonisation des stratégies nationales, sous-régionales et régionales concernant les technologies de l'information et de la communication, les choix en matière de développement des infrastructures et les cadres juridiques et réglementaires; élaboration de politiques et de plans nationaux visant à aider les organismes gouvernementaux et autres organismes publics à utiliser les technologies de l'information et de la communication et à mettre en place des infrastructures dans ce secteur; et établissement de directives et de normes sur les politiques et stratégies visant à faciliter l'accès aux services d'information et de communication;

- ii) Formation de groupe : quatre ateliers seront consacrés à l'élaboration de politiques nationales pour la mise en place d'infrastructures en matière d'information et de communication; et quatre autres seront consacrés à la création d'une infrastructure appropriée pour la constitution de réseaux informatiques et à la mise en oeuvre de projets de connexité et d'initiatives visant à créer une infrastructure dans le domaine informationnel;
- d) Sous-programme 4. Promotion du commerce et de l'intégration régionale : 1 907 700 dollars :
  - i) Des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande, pour leur fournir une assistance sur les questions suivantes : formulation de stratégies et de politiques en matière de commerce et d'intégration régionale; renforcement des capacités dans le domaine de l'analyse des politiques économiques; promotion des politiques de développement et de la réforme structurelle, y compris les réformes des secteurs monétaire, financier et commercial visant à renforcer l'intégration régionale; promotion d'accords d'intégration régionale et harmonisation et convergence des accords en vigueur; fourniture de conseils sur la conception de politiques nationales visant à promouvoir la concurrence et le commerce intra-africain; formulation, mise en oeuvre et gestion de stratégies et politiques commerciales intra-africaines et de négociations commerciales internationales; conseils techniques pour les questions liées au commerce et à l'OMC et qui revêtent une importance particulière pour les pays africains, dans le cadre du nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales lancé récemment; coordination et formulation de stratégies en matière de négociations commerciales à l'intention des pays africains et renforcement des capacités des négociateurs commerciaux africains;
  - ii) Formation de groupe : trois séminaires seront consacrés à des thèmes liés au commerce et à l'intégration régionale; deux ateliers à l'analyse des politiques économiques et au commerce intra-africain; et cinq ateliers aux accords commerciaux multilatéraux et aux stratégies en matière de négociations commerciales;
- e) Sous-programme 5. Promotion de la femme : 965 600 dollars :
  - i) Services consultatifs : des missions seront effectuées auprès des gouvernements qui en feront la demande, pour les conseiller sur la prise en compte d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes de développement; et fournir un appui technique en vue de la mise en place de services juridiques dans les communautés urbaines et rurales;
  - ii) Formation de groupe : deux ateliers seront organisés à l'intention des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes concernant les obligations qui leur incombent en matière d'établissement de rapports; deux séminaires sous-régionaux seront consacrés à la suite donnée aux recommandations issues de l'examen et de l'évaluation décennaux de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing; et quatre ateliers nationaux porteront sur le renforcement du pouvoir économique des femmes par le biais de mécanismes de création d'entreprises en Afrique de l'Est et de l'Ouest.

## **2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique : 4 474 100 dollars**

- 23.34 Les activités entreprises dans la région sont réalisées par la CESAP pour appuyer la réalisation des objectifs du programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

### **Produits**

- 23.35 Les produits prévus pour l'exercice 2004-2005 sont les suivants :
- a) Sous-programme 1. Pauvreté et développement : 1 332 800 dollars :
    - i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue de les aider à se doter de moyens pour examiner, élaborer et évaluer les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral, les pays insulaires en développement et les pays en transition; à mettre en place des institutions sociales, des réseaux, des normes et des procédures pour appuyer la lutte contre la pauvreté; à recenser les pratiques optimales et en favoriser l'adoption et l'adaptation en vue de réaliser les objectifs de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, 1997-2006, et les objectifs pertinents du Millénaire pour le développement; à améliorer la conduite des affaires publiques aux niveaux national, provincial et local de manière à promouvoir le développement durable et à réduire la pauvreté, en particulier dans les pays insulaires du Pacifique; à traiter les questions de déréglementation et de libéralisation; à élaborer des stratégies et des plans d'exécution pour les autorités nationales, provinciales et municipales; à intégrer systématiquement les pratiques culturelles locales en matière de gouvernance, en particulier dans les pays insulaires du Pacifique; et à renforcer les capacités en matière de gouvernance urbaine, de mise en place de politiques de logement à faible coût, de lutte contre la pauvreté dans les zones rurales et urbaines et de recherche de solutions aux problèmes macroéconomiques auxquels se heurtent les pays en transition;
    - ii) Formation de groupe : trois ateliers sur les questions portant sur la gouvernance et la décentralisation; deux ateliers sur les problèmes macroéconomiques auxquels se heurtent les pays en transition; et deux ateliers sur le renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration de plans, de politiques et de programmes de lutte contre la pauvreté;
    - iii) Projet sur le terrain visant à réduire la pauvreté extrême et à améliorer le milieu urbain grâce à une gestion intégrée du système municipal d'élimination des déchets solides;
  - b) Sous-programme 2. Statistiques : 487 100 dollars :
    - i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue de les conseiller sur les questions suivantes : renforcement des capacités nationales dans le domaine des statistiques de la pauvreté, y compris les sources, les concepts et les classifications statistiques utilisés pour mesurer la pauvreté; élaboration de pratiques et de définitions communes pour mesurer la pauvreté; identification et adaptation des pratiques optimales en matière de mesure de la pauvreté; amélioration de la collecte, de la mise en tableaux et de l'analyse des données provenant des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages en vue de mesurer et d'analyser la pauvreté; élaboration d'indicateurs pertinents de la pauvreté pour la formulation, le suivi, l'analyse et l'évaluation des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté; évaluation des

besoins nationaux en matière de statistiques économiques aux fins de la prise de décisions et autres analyses essentielles; examen des pratiques et méthodes nationales en matière de statistiques économiques et fourniture de conseils en vue de leur amélioration et de leur mise en conformité avec les concepts, définitions et classifications internationales; développement de sources de statistiques économiques de base et utilisation de ces sources pour l'établissement de cadres intégrés; mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 et fourniture de conseils sur tous les aspects sexospécifiques des statistiques économiques, y compris l'élaboration d'enquêtes sur les budgets-temps, d'enquêtes sur le secteur non structuré et d'autres méthodes et techniques et les statistiques concernant les technologies de l'information et de la communication, la société de l'information, le secteur non structuré et l'environnement;

- ii) Formation de groupe : trois ateliers sur le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques socioéconomiques, l'accent étant mis sur les aspects sexospécifiques, les statistiques de l'état civil et les indicateurs statistiques pour le suivi des progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement;
- c) Sous-programme 3. Commerce et investissement : 486 800 dollars :
- i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue de les conseiller sur les questions suivantes : renforcement des capacités nationales dans les domaines du commerce et de l'investissement touchant en particulier l'Organisation mondiale du commerce, notamment les modalités d'adhésion et les négociations multilatérales; mise en oeuvre des programmes régionaux, sous-régionaux et interrégionaux de coopération et suivi de la question des échanges préférentiels; identification des possibilités d'exportation et promotion des marchés d'exportation pour des produits donnés, y compris les services; élaboration de stratégies d'exportation; élaboration et application des régimes d'exportation et d'importation; facilitation du commerce et amélioration de l'efficacité commerciale, développement du commerce électronique, des services d'information commerciale et des petites et moyennes entreprises; et facilitation et promotion des investissements;
  - ii) Formation de groupe : six ateliers sur les questions relatives aux accords de l'OMC et au Programme de développement de Doha, la promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes et l'amélioration de l'échange d'informations sur le commerce et l'investissement par voie électronique;
- d) Sous-programme 4. Transport et tourisme : 352 700 dollars :
- i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue de les conseiller sur les questions suivantes : renforcement des capacités nationales de conception et de mise en place d'infrastructures de transport unimodal et intermodal; obtention d'un consensus sur les normes en matière d'infrastructures de transport et d'entretien; identification et analyse des obstacles non matériels au transport international et de transit; élaboration d'accords de facilitation du transport; mise en place de capacités logistiques en matière de transport; établissement de partenariats entre les secteurs public et privé; et élaboration et application de politiques et de programmes pour le développement durable du tourisme;
  - ii) Formation de groupe : quatre ateliers sur les normes en matière d'infrastructures de transport et d'entretien, les accords de facilitation du transport, les besoins des pays sans littoral en matière de transit et les politiques de développement durable;

- iii) Projet sur le terrain portant sur la gestion efficace des ressources utilisées pour l'écotourisme dans le Pacifique;
- e) Sous-programme 5. Environnement et développement durable : 489 600 dollars :
  - i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue de les conseiller sur les questions suivantes : renforcement des capacités nationales afin d'améliorer la gestion de l'environnement et sa qualité et de promouvoir le développement durable; élaboration de plans et de programmes permettant de faire face aux problèmes d'environnement urgents, notamment ceux qui touchent la gestion des déchets urbains et industriels et d'autres types de pollution; intégration des dispositions des accords multilatéraux dans les processus de planification nationale; élaboration et application de politiques et programmes sur la gestion durable des ressources énergétiques, des ressources en eau et des terres; identification des difficultés d'ordre technologique et recherche de solutions; évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités; planification et gestion stratégique des ressources naturelles, notamment des ressources énergétiques et des ressources en eau; élaboration de politiques en matière d'énergies renouvelables; renforcement des politiques et programmes relatifs à l'utilisation judicieuse de l'eau, à la gestion des eaux usées en zones urbaines, aux partenariats sur l'eau, à la contamination des terres et de l'eau, à la prévention des catastrophes liées à l'eau et à la planification préalable; et appui à la mise en oeuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable;
  - ii) Formation de groupe : sept ateliers sur les questions liées au plan de mise en oeuvre adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable; la conservation de l'eau et son utilisation judicieuse, les partenariats entre les secteurs public et privé dans le secteur de l'eau, la contamination des terres et de l'eau dans la sous-région du bassin du Mékong, la coopération pour la mise en valeur des ressources énergétiques transfrontières entre les pays de l'Asie du Nord-Est, les sources d'énergie renouvelables et la négociation et l'application d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement;
- f) Sous-programme 6. Technologies de l'information et de la communication et technologie spatiale : 487 100 dollars :
  - i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue de les conseiller sur les questions suivantes : renforcement des capacités nationales, en particulier des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires en développement et des pays en transition, aux fins de l'élaboration et de l'adoption de politiques et de cadres institutionnels et réglementaires relatifs aux technologies de l'information et de la communication et appui à l'intégration de ces technologies dans la stratégie générale de développement économique et social national; promotion des applications des technologies de l'information et de la communication en vue d'améliorer la situation socioéconomique des pauvres et d'accroître leur participation au processus de développement, notamment en ce qui concerne la prise de décisions; application d'accords multilatéraux tels que l'accord sur les services de l'OMC et les traités sur les droits de propriété intellectuelle de l'OMPI touchant directement les technologies de l'information et de la communication; et élaboration de politiques et de mesures opérationnelles portant sur l'accès aux technologies de l'information et de la communication reposant sur les liaisons satellite et leur intégration;
  - ii) Formation de groupe : trois ateliers sur le renforcement des capacités en vue de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines de la

lutte contre la pauvreté et de la gestion de la mondialisation; et deux ateliers sur le renforcement des capacités d'élaboration de politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication et de mise en oeuvre de cadres institutionnels et réglementaires;

- g) Sous-programme 7. Développement social, y compris les nouvelles questions sociales : 838 000 dollars :
- i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue de les conseiller sur les questions suivantes : renforcement des capacités nationales d'élaboration, d'application et d'évaluation de plans et programmes de développement social dans les pays insulaires du Pacifique; intégration des questions intersectorielles concernant l'égalité des sexes, l'invalidité et la jeunesse et autres nouvelles questions sociales dans tous les plans et programmes de développement; promotion de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays insulaires du Pacifique; planification du développement social et élaboration de projets; collecte, analyse et utilisation de données démographiques et sociales, notamment de données sur la santé, lors de l'élaboration de politiques de développement social en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement;
  - ii) Formation de groupe : quatre ateliers sur les questions liées à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les mesures visant à instaurer une société sans exclusive et fondée sur les droits pour les personnes handicapées et les aspects sociaux du vieillissement (2);
  - iii) Projet sur le terrain portant sur la recherche de solutions aux nouvelles questions sociales par une approche privilégiant les droits.

### **3. Développement économique en Europe : 2 976 900 dollars**

23.36 Les activités entreprises dans cette région sont réalisées par la Commission économique pour l'Europe pour appuyer la réalisation des objectifs du programme 16 (Développement économique en Europe) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

#### **Produits**

23.37 Les produits prévus pour l'exercice 2004-2005 sont les suivants :

- a) Sous-programme 1. Environnement : 366 900 dollars : services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, notamment ceux des pays en transition, dans le cadre des accords de coopération sous-régionale, afin d'assurer le suivi des résultats du projet sur l'utilisation rationnelle des ressources en eau et de l'énergie en Asie centrale; de permettre aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale de mieux gérer leur environnement et de lutter contre la pollution; de fournir une assistance pour l'exécution du projet sur les ressources en eau souterraines transfrontières dans la Méditerranée; et de faciliter l'application des conventions et recommandations de la CEE concernant l'environnement;
- b) Sous-programme 2. Transports : 727 900 dollars : services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue d'aider les pays en transition à mettre en place des réseaux, couloirs et zones de transport paneuropéens, en particulier en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, ainsi que des liaisons Europe-Asie; de fournir une orientation stratégique ainsi qu'un appui technique et administratif au projet d'autoroute

transeuropéenne nord-sud et au projet de chemin de fer transeuropéen; et d'appuyer les initiatives et projets de transport entrepris par des groupements sous-régionaux;

- c) Sous-programme 3. Statistiques : 362 500 dollars :
  - i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue d'aider les pays en transition à appliquer les normes statistiques internationales dans les domaines de la comptabilité nationale, des statistiques des prix, des statistiques sociales et démographiques, des principes fondamentaux des statistiques officielles et de la législation en matière de statistiques; et de fournir une assistance pour la collecte de données relatives aux indicateurs économiques, sociaux et écologiques eu égard aux objectifs du Millénaire pour le développement et au développement durable;
  - ii) Formation de groupe : un atelier sur les pratiques optimales en matière d'utilisation des données statistiques à des fins de suivi de la situation économique et sociale;
- d) Sous-programme 4. Énergie durable : 377 700 dollars : services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue d'aider les pays en transition à élaborer des politiques et des programmes en matière d'énergie durable; de permettre aux experts nationaux d'élaborer des plans, programmes et projets facilitant l'application de la stratégie en matière d'énergie et le renforcement des capacités et des institutions; de fournir un appui pour l'application des stratégies relatives à l'énergie et à l'eau, la création de zones d'économies d'énergie et l'établissement de réseaux d'instituts chargés de l'eau et de l'énergie dans les pays d'Asie centrale; et d'aider à mettre en place des mécanismes financiers propres à attirer des investissements étrangers pour financer les projets d'économies d'énergie;
- e) Sous-programme 5. Développement du commerce : 362 900 dollars :
  - i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue d'aider les pays en transition à adopter des mesures pratiques pour donner effet à la facilitation du commerce, y compris les pratiques optimales pour ce qui est d'utiliser les documents et les procédures dans les domaines du commerce international et du transport, et pour mettre en oeuvre les politiques et opérations douanières, en particulier en ce qui concerne les visas et le transit, et à réaménager les accords commerciaux bilatéraux et à les étendre éventuellement aux pays voisins;
  - ii) Formation de groupe : un atelier sur le renforcement des capacités des organismes gouvernementaux, des milieux d'affaires et du secteur des transports d'appliquer les accords commerciaux et d'assurer la facilitation du commerce;
- f) Sous-programme 6. Restructuration industrielle et développement de l'entreprise : 779 000 dollars :
  - i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue d'aider les pays en transition à renforcer les marchés de l'immobilier et les liens entre les propriétaires de biens immobiliers et les banques et compagnies d'assurances; à rendre l'environnement plus favorable aux petites et moyennes entreprises; à créer un cadre juridique et institutionnel propice à l'élaboration de projets de partenariat entre les secteurs public et privé; et à élaborer des politiques et des mesures propres à favoriser la création d'entreprises par les femmes et les jeunes;
  - ii) Formation de groupe : cinq ateliers sur l'élaboration de politiques concernant le développement des petites et moyennes entreprises, en particulier eu égard à l'accès au financement, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et

à l'information sur le marché; la gestion des petites et moyennes entreprises; la mise en place de systèmes de gestion de qualité; la transformation des droits de propriété en actifs de grande valeur; et la bonne gouvernance en matière de passation de marchés et de concessions;

#### **4. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes : 4 861 600 dollars**

- 23.38 Les activités dans cette région sont exécutées par la CEPALC pour faciliter la réalisation des objectifs du programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

#### **Produits**

- 23.39 Les produits prévus pour l'exercice 2004-2005 sont les suivants :
- a) Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale, intégration et coopération régionales : 293 900 dollars. Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue de les aider à formuler des politiques économiques internes et externes, l'accent étant mis sur leur insertion dans l'économie mondiale et les moyens de renforcer leur capacité de prendre part au processus d'intégration aux niveaux de la sous-région, de la région et de l'hémisphère; fournir un appui à l'intégration au niveau de l'hémisphère et à la coordination des activités de la CEPALC concernant les négociations portant sur la création de la Zone de libre-échange des Amériques; donner des conseils sur les politiques commerciales nationales et l'amélioration des capacités de négociation des gouvernements dans le domaine du commerce international, et examiner les caractéristiques de l'intégration en Amérique centrale dans le contexte de l'intégration au niveau de l'hémisphère; apporter une aide s'agissant des questions relatives au commerce, à l'investissement, à l'intégration, à la coopération sous-régionale et aux effets des tendances économiques mondiales sur les politiques adoptées aux niveaux national et sous-régional, et fournir des conseils sur les stratégies et politiques de gestion dans les domaines du commerce extérieur et des mécanismes de négociation, réglementation et supervision financière pour le commerce international;
  - b) Sous-programme 2. Politiques macroéconomiques et croissance : 3 379 100 dollars :
    - i) Services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue de leur offrir conseils et assistance techniques dans les domaines suivants :
      - a. Politiques macroéconomiques concernant les flux internationaux de capitaux, les politiques budgétaires anticycliques et la protection sociale ainsi que les politiques de développement financier qui permettent l'accès à un financement à plus long terme et un développement productif;
      - b. Questions générales relatives au développement économique des pays d'Amérique centrale; interactions entre les stratégies de développement et certaines politiques macroéconomiques précises; programmes d'ajustement structurel; liens entre les économies nationales et l'économie mondiale; croissance à long terme; compétitivité; et politiques de promotion des exportations;
      - c. Politiques sociales et économiques favorisant la croissance, réduisant le chômage, améliorant la répartition des revenus et réduisant la pauvreté, et développement connexe des institutions aux niveaux central et décentralisé;

- d. Suivi de l'évolution des économies nationales et évaluation des tendances; et formulation de politiques économiques internes et externes, l'accent étant mis sur l'insertion dans l'économie mondiale et les moyens de renforcer la capacité d'intégration de ces pays aux niveaux de l'hémisphère et de la planète;
  - e. Développement et amélioration des marchés du travail et leurs relations avec les programmes sociaux et les programmes de formation professionnelle, et l'économie du travail, l'accent étant mis tout particulièrement sur les marchés du travail structurés et non structurés, la répartition des revenus et les niveaux de pauvreté;
  - f. Diagnostic et formulation et application de politiques et de stratégies visant à améliorer l'accessibilité et l'utilisation de l'infrastructure planétaire; et gestion de l'Internet et utilisation des moyens électroniques pour la diffusion en ligne d'informations relatives au développement;
- ii) Formation de groupe : trois ateliers sur l'évaluation et l'utilisation d'indicateurs sociaux concernant la répartition des revenus, la pauvreté et les caractéristiques de l'emploi pour différents groupes sociaux; les relations commerciales internationales, l'intégration économique et la coopération régionales; et les besoins des petits États insulaires en développement de la sous-région en ce qui concerne le processus de négociation pour l'intégration dans l'hémisphère;
- c) Sous-programme 3. Environnement et établissements humains : 287 400 dollars : services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue de leur offrir conseils et assistance techniques dans les domaines suivants : i) mise au point de cadres conceptuels intégrés concernant les liens entre les facteurs et les politiques sociaux, économiques et environnementaux, l'utilisation d'indicateurs environnementaux et l'incorporation des connaissances scientifiques dans les politiques de développement durable; ii) mise en place de mécanismes permettant de contrôler le respect des accords internationaux dans le domaine de l'environnement et d'évaluer leurs incidences sur les pratiques et procédures de gestion des affaires publiques aux niveaux régional, national et local; iii) élaboration de politiques budgétaires et d'instruments de l'économie de marché permettant d'améliorer la gestion et la protection de l'environnement et la formulation de stratégies pour le financement du développement durable; et iv) renforcement des capacités d'élaboration et d'application des politiques gouvernementales, conformément aux critères du développement durable;
- d) Sous-programme 4. Ressources naturelles et infrastructure : 595 700 dollars : services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue de leur offrir conseils et assistance techniques dans les domaines suivants : i) formulation et évaluation des politiques, des plans et des réglementations concernant le développement dans les secteurs de l'extraction minière et de l'énergie, et examen et formulation de la législation et de la réglementation dans le secteur de l'eau, ainsi que des approches et méthodes pour la gestion des ressources en eau dans les bassins fluviaux nationaux et internationaux; ii) formulation de politiques qui encouragent un développement écologiquement durable, y compris l'utilisation des ressources naturelles; iii) application des instruments internationaux et régionaux concernant la gestion durable des ressources naturelles, et la gestion des multiples utilisations de l'eau et la réglementation applicable aux entreprises publiques de distribution d'eau; iv) application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et formulation de stratégies nationales de développement visant à améliorer l'utilisation écologiquement durable des ressources naturelles et de l'énergie; et v) élaboration de politiques, textes de loi et règlements

concernant les marchés dans les secteurs de l'extraction minière, de l'énergie et de l'eau et renforcement des mécanismes institutionnels existants en vue de protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et de l'énergie;

- e) Sous-programme 5. Statistiques et projections économiques : 305 500 dollars : services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue de leur offrir conseils et assistance techniques dans les domaines suivants : i) élaboration de nouvelles statistiques sociales et démographiques et amélioration de celles qui existent; mise au point d'indicateurs sociaux et d'enquêtes sur les ménages aux fins de la formulation et du suivi des politiques économiques et sociales, et promotion des échanges de données d'expérience concernant les méthodes statistiques et l'établissement et l'utilisation de banques de données; ii) quantification et analyse des situations de pauvreté; iii) utilisation des moyens traditionnels et des nouvelles technologies pour la diffusion des données statistiques et la mise au point de modèles et de méthodes de prévision qui seront utilisés dans la formulation des politiques et des stratégies de développement; et iv) promotion et diffusion des progrès réalisés en matière de méthodologie et de technologie, en vue de renforcer les systèmes nationaux de statistique.

## **5. Développement économique et social en Asie occidentale : 4 152 800 dollars**

- 23.40 Les activités dans cette région sont exécutées par la CESAO pour faciliter la réalisation des objectifs du programme 18, (Développement économique et social en Asie occidentale), du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

### **Produits**

- 23.41 Les produits prévus pour l'exercice 2004-2005 sont les suivants :
- a) Sous-programme 1. Gestion intégrée des ressources régionales en vue du développement durable : 1 397 200 dollars : services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue de leur offrir conseils et assistance techniques pour la gestion des ressources en eau et des ressources énergétiques et la rationalisation de leur utilisation, ainsi que la gestion des ressources en eau partagées et des réseaux énergétiques communs, en mettant l'accent sur l'intégration de l'aspect social dans le processus de développement durable afin de faciliter la création de nouveaux emplois et de produire des revenus; d'appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour intégrer les aspects environnementaux dans leurs politiques de développement; et de soutenir la compétitivité, l'harmonisation des secteurs de production, l'utilisation coordonnée de moyens d'intervention sectoriels dans l'agriculture et l'industrie, le développement des entreprises, les systèmes novateurs de gestion, et l'amélioration des liens entre la technologie et le développement sectoriel;
- b) Sous-programme 2. Politiques sociales intégrées : 692 500 dollars : services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande en vue de leur offrir conseils et assistance techniques dans les domaines suivants : i) promotion de politiques ciblées et soucieuses des sexospécificités qui permettent de renforcer l'intégration, l'inclusion et l'équité sociales, facilitent l'établissement de réseaux entre tous les partenaires et acteurs dans le processus de développement social et favorisent un développement humain viable et une action gouvernementale intégrée, surtout en ce qui concerne la pauvreté et les pertes d'emplois, l'accent étant mis sur les jeunes et les femmes; ii) aménagement des villes, l'accent étant surtout mis sur les partenariats entre les gouvernements et les municipalités

afin de promouvoir le développement urbain, et les stratégies relatives au logement et à la population; et iii) redressement en période d'après conflit, l'accent étant surtout mis sur les aspects économiques, sociaux et physiques du développement;

- c) Sous-programme 3. Analyse et prévisions économiques pour le développement régional : 692 800 dollars : services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande, en vue de leur offrir conseils et assistance techniques dans les domaines suivants :
  - i) résultats et tendances macroéconomiques, l'accent étant mis sur leurs incidences sur l'emploi et d'autres questions sociales; ii) analyse de l'efficacité des secteurs de production et des prévisions économiques, afin de promouvoir les avantages comparatifs de ces secteurs aux niveaux national et régional et d'améliorer leur compétitivité et renforcement des capacités d'analyse économique des États Membres dans le contexte de la prise de décisions; et iii) comptabilité nationale, grâce à la mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 et du programme international de comparaison, et harmonisation et normalisation des statistiques économiques dans les pays membres;
- d) Sous-programme 4. Intégration régionale et adaptation à la mondialisation : 677 600 dollars : services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande en vue de leur offrir conseils et assistance techniques dans les domaines suivants : i) intégration des marchés régionaux, l'accent étant mis sur la facilitation des mouvements transfrontières de biens, de services et de personnes grâce à la promotion du système de transport intégré du Machrek arabe, à la facilitation du passage des frontières et à la réduction des formalités douanières et opérationnelles, et établissement de liaisons interrégionales; ii) renforcement des capacités en vue d'une préparation plus efficace pour les futures séries de négociations multilatérales, fourniture de conseils sur plusieurs questions relatives à la Zone de libre-échange des pays arabes et à l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que les accords de partenariat; et iii) amélioration de la libre concurrence sur les marchés internes pour les produits ou services importés, analyse des effets de la concurrence sur les biens produits dans le pays, et renforcement des lois, règlements et incitations existant en matière d'investissements internes et étrangers afin de rendre les pays membres plus attrayants pour les investisseurs;
- e) Sous-programme 5. Utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'intégration régionale : 692 700 dollars : services consultatifs : missions auprès des gouvernements qui en font la demande en vue de leur offrir conseils et assistance techniques dans les domaines suivants : i) mise en place de politiques, d'infrastructures et d'applications pour les technologies de l'information et de la communication grâce à l'établissement de partenariats entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, et à la création de réseaux utilisant les technologies de l'information et de la communication; et ii) élaboration et promotion de stratégies et de politiques nationales pour l'utilisation des moyens électroniques, et renforcement des capacités humaines et institutionnelles.